



ARRÊTÉ

PRIS LE 29 JAN. 2025

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA
DELIBERATION DU 1^{er} FEVRIER 2024

Administration générale
AA/LE

2025-n° 006

Accusé de réception en préfecture
095-21950589-20250129-AG2025AR006-AI
Date de réception préfecture : 29/01/2025

OBJET : Désignation et délégation de signature et de fonctions à Monsieur Henri DUVAL de FRAVILLE

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-19, L2213-9, R 2122-8, R 2122-10 et R 2213-17 ;

VU le Code Civil ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°2017-270 du 1er mars 2017 ;

VU l'instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999 par l'instruction du 29 mars 2002,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité des services, et notamment ceux relatifs aux actes d'état civil, en octroyant une délégation de signature et de fonctions à un fonctionnaire municipal ;

CONSIDERANT que Henri DUVAL de FRAVILLE, , exerce les fonctions de responsable du Cimetière – Archives ;

CONSIDERANT que l'arrêté n°2023-049 n'est pas exhaustif et qu'il y a lieu de le compléter ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n°2023-049 portant désignation et délégation de signature et de fonctions à Monsieur Henri DUVAL de FRAVILLE est abrogé.

Article 1 : Est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à partir de ce jour, à Monsieur Henri DUVAL de FRAVILLE, , exerçant les fonctions de Responsable Cimetière - Archives, délégation de signature pour :

- La certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet ;
- La légalisation des signatures,
- L'attestation d'affichage,
- Le certificat de présence des usagers,
- Bon de destruction de formulaires surnuméraires,
- Bordereau d'envoi,
- Accusé réception des colis.

Et délégation de certaines des fonctions que j'exerce en tant qu'officier d'état civil, et dont la liste est arrêtée ci-après :

- La réception des déclarations, de décès, d'enfants sans vie,
- L'établissement de tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.

Dans ce cadre, ce dernier pourra également valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Article 2 : Est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à partir de ce jour, à Monsieur Henri DUVAL de FRAVILLE, , exerçant les fonctions de Responsable Cimetière - Archives, délégation de signature au titre de la police des funérailles :

- L'autorisation de fermeture de cercueil,
- L'autorisation d'inhumation,
- L'autorisation de crémation,
- Le dépôt temporaire,
- Les courriers de demande de renouvellement de concession.

Article 3 : La signature des actes pris par Henri DUVAL de FRAVILLE, dans le cadre de sa délégation de fonction et de signature, devra être accompagnée de la mention suivante :

Par délégation du Maire,

Henri DUVAL de FRAVILLE,
Responsable du service Cimetière

La signature et le paraphe de Henri DUVAL de FRAVILLE, sont déposés en annexe au présent arrêté.

Article 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'agent, et dont un exemplaire sera affiché et transmis au Sous-préfet de l'Arrondissement de Sarcelles et au Procureur de la République.

Le Maire,
Vice-Président délégué du Conseil départemental


Luc STREHAIANO


Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 29 JAN. 2025

Mis en ligne et/ou notifié le : 29 JAN. 2025

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 29 JAN. 2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

REPUBLIQUE FRANCAISE



Administration générale
AA/LE

ARRÊTÉ

PRIS LE
EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA
DELIBERATION DU 1^{er} FEVRIER 2024

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250129-AG-2025-AR006-A1
Date de réception préfecture : 29/01/2025

ANNEXE A L'ARRÊTÉ N°...0006...

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET DE FONCTIONS A MONSIEUR HENRI DUVAL de FRAVILLE

Conformément à l'article 2 de l'arrêté susmentionné, Monsieur Henri DUVAL de FRAVILLE dépose, ci-après, sa signature et son paraphe :

SIGNATURE	PARAPHE
	

Le Maire,
Vice-Président délégué du Conseil départemental


Luc STREHLAING

